

Procès-verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL de VILLARD-SALLET

Séance du 26 juin 2025

Le vingt-six juin deux-mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation adressée par Mr Le Maire, MESTRALLET Jean-Claude, le 10 juin 2025.

Présents : MM. MESTRALLET Jean-Claude, Aline MESTRALLET, Christophe ESQUENET, Sabine DIAS MAGALHAES, Caroline GUCHER, Nicolas COUTIER, Boban LECIC.

Absent excusé : Ronald VALLANT

La séance est ouverte à 19 H 30

Présence de 1 administré.

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Aline MESTRALLET est désignée secrétaire par le conseil municipal et accepte les fonctions.

En début de séance le compte-rendu de la séance du 16 mai 2025 est approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

Rappel de l'ordre du jour :

- **Intervention du SDIS73 ➔ Lieutenant Pascal HENRY**
- **Travaux économie d'énergie bâtiment mairie**
- **Retour sur mutuelle communale AXA**
- **Délibération curage fossé privé « Rue Louise Dufour »**
- **Délibération adhésion et subvention 2025 Espace Belledonne**
- **Avancement modalités recrutement agent technique**
- **Projets FDEC 2026**
- **Questions et informations diverses**

I. Intervention du SDIS73 ➔ Lieutenant Pascal HENRY

Suite au mail reçu le 23 janvier 2025 le lieutenant Pascal HENRY a souhaité rencontrer les élus. Les élus le remercient de sa présence.

II. Travaux économie d'énergie bâtiment mairie

Le Maire rappelle les arrêtés d'attribution des subventions suivantes :

- 60 000€ de la Région
- 100 000€ Fonds Verts (Etat)
- 80 000€ du Département (sur budget 2026)

Une 1ere tranche de travaux, concernant les menuiseries, sera réalisé en 2025, si réception des arrêtés attributifs de subventions signés.

III. Retour sur mutuelle communale AXA

Le Maire indique avoir reçu 2 conseillères d'AXA concernant la mutuelle communale. Une réunion publique sera organisée en septembre 2025.

IV. Délibération curage fossé privé « Rue Louise Dufour » (Délibération n°1)

CR de la rencontre du 22 mai 2025 avec les propriétaires concernés, les 2 adjoints et le Maire :

Objet de la rencontre : Ecoulement saturé

Suite à une réclamation d'un administré, la commune a réuni l'ensemble des propriétaires riverains du dit fossé.

La réclamation porte sur le non écoulement des eaux en amont du canal.

Le débat porte principalement sur le curage associé au droit de passage (propriétés privées).

Le Maire propose la prise en charge du canal par la commune après délibération proposée en conseil municipal du 26/06/2025.

Les propriétaires s'accordent sur cette proposition, sachant que le propriétaire de la parcelle A1296, consent au passage des engins par météo clémente et récolte de foin effectuée.

Une autorisation de passage et d'exécution des travaux devra être co-signée par l'ensemble des propriétaires riverains concernés après la délibération du conseil municipal du 26/06/2025.

PS : comme convenu, charge au propriétaire de la parcelle A1510 d'évacuer les blocs béton tombés en amont du fossé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré favorablement avec 7 voix pour et 1 abstention (Nicolas COUTIER):

- APPROUVE la prise en charge du nettoyage du canal par la commune à titre exceptionnel (unique et dernière fois. A l'avenir cet entretien sera à la charge des propriétaires)
- AUTORISE le Maire à demander des devis et à engager les travaux

V. Délibération adhésion et subvention 2025 Espace Belledonne

a. Demande de subvention (Délibération N°2)

Le Maire rappelle le mail reçu le 2 juin 2025 concernant la demande de subvention d'Espace Belledonne.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer à Espace Belledonne la somme de 219€ au titre de l'année 2025.

b. Réunion Espace Belledonne

Nicolas COUTIER était présent à l'assemblée générale du 10 juin 2025 à SAINT-PIERRE-DE-BELLEVILLE.

Le rapport d'activités ainsi que les comptes annuels seront disponibles sur le site de la commune.

Un compte rendu de l'AG sera également prochainement disponible.

VI. Avancement modalités recrutement agent technique

Le planning est le suivant :

- Mi-septembre 2025 : note de fonction actualisée et validée
- Octobre 2025 : environnement et modalités de recrutement
- Novembre 2025 : appel à candidatures
- Décembre 2025 : Démarches liées au recrutement d'un agent

VII. Projets FDEC 2026

Les dossiers doivent être déposés avant le 31/10/2025 (1 dossier par commune sera retenu par le Département). Le dossier d'économie d'énergie sera proposé dans le cadre du bâtiment mairie.

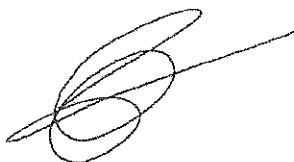
VIII. Questions et informations diverses

a. Compétence eau potable

La loi du 11/01/2025 conforte la compétence au syndicat des eaux de la rochette. Il n'y a pas d'obligation à transférer cette compétence à l'intercommunalité.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 22H00.

La secrétaire de Séance
Aline MESTRALLET



Le Maire
Jean-Claude MESTRALLET

